

2021/567

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° DC2021- 161

Date de la convocation: 10/11/2021

Conseillers en exercice : 122 Conseillers présents : 78 Conseillers représentés : 15

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents: .: : 001 POTRON Pierre , 002 VILLERETTE Nicolas , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 011 BOILEAU Odile, 012 RATAUX Frédéric, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 LABBE José, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 023 GENTY Jean Charles, 024 DE POUILLY Jean, 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 041 RANSON Christophe ,044 POUCET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 054 VALET Bruno, 056 DANNEAUXDominique, 057 CARBON Thierry, 058 RAULET Olivier, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 067 ALBAUD Gilles , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice, 073 BOXEBELD Pascal, 075GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel, 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles, 090PIRAS Caroline, 091 GUILLAUME Marie Pol, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 110 DION Valentine, 115 MACHINET Jean Baptiste, 116LAIES Benoit, 117 LAMPSON Nadège, 120 PAYEN Françoise, 121 RENOLLET Hubert, 122 MAROTEAUX Nathalie,

Ont donné procuration: 007 HULOT Christian (à 011 BOILEAU Odile), 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 022 DESTENAY Roland (à 026 LOBIDEL Alain), 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles), 040 MATHIAS Frédéric(à 110 DION Valentine), 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCET Eric), 043 SEMBENI Peggy (à046 SINGLIT Benoît), 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric), 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand), 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François), 074 DUMANGE Dominique (à089 VAN DEN BERGH Charles), 094 MINET Maxime (à 115 MACHINET Jean Baptiste), 111 DUGARDYann (à 120 PAYEN Françoise), 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège),

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFOEUVRE

OBJET : RECOURS A UN CONTRAT DE DROIT PRIVE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

.../...



.../... page2/2 DC2021-161

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat initial est de 6 à 12 MOIS (en fonction du profil recruté) et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes:

- Contenu du poste : Agent d'entretien et périscolaire (entretien ménager et surveillance pendant les temps périscolaires)
- Durée du contrat initial : 6 à 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'organisme concerné et du contrat(s) de travail à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions proposées.
- AUTORISE le Président ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le résultat du vote est le suivant :

85 voix POUR.

3 voix CONTRE: 086 MACHINET Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 098 BESANCON Tony,

3 ABSTENTIONS: 004 LOUIS Jean-Marc, 054 VALET Bruno, 085 DEGLAIRE Thierry,

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE: 002 VILLERETTE Nicolas, 079 BERTHELEMY Mathieu.

Pour copie conforme

